

GLOSSAIRE du SCOT

Table des matières

Définitions :	2
Armature territoriale :	2
Artificialisation :	2
Bioclimatisme :	2
Biosourcé :	2
Car express (ou service express routier) :	2
Chaleur fatale :	2
Conseil de développement (Codev) :	2
Contrat de milieu / contrat de rivière :	3
Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) :	3
Eviter, Réduire, Compenser (ERC) :	3
Géosourcé :	3
Industrie culturelle et créative (ICC) :	3
Logistique :	4
Natura 2000 :	4
Ripisylve :	4
Solutions fondées sur la nature :	4
Territoire agricole, naturel, aménagé :	4
Unité de consommation :	4
Urbanisme préventif :	5
Zéro Artificialisation Nette (ZAN) :	5
Sigles :	6

Définitions :

Armature territoriale :

Il s'agit de l'ensemble des villes et villages hiérarchisés et leurs complémentarités au sein d'un territoire donné.

L'armature territoriale compose un maillage structurant et évolutif, reflétant les dynamiques territoriales et permettant de favoriser l'équilibre des polarités urbaines et rurales.

Pour un SCoT, cet outil de planification stratégique identifie et formalise les rôles et vocations de chaque pôle, tout en précisant leurs interactions (relations fonctionnelles, flux, connexions intermodales)

L'armature territoriale fait partie de la projection stratégique et politique à long terme (horizon 2050) servant à orienter les politiques d'aménagement, de mobilité, de développement économique et d'environnement, prenant en compte les enjeux climatiques et visant à garantir un aménagement équilibré et solidaire

Artificialisation : selon la loi Climat et Résilience « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques, climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

Bioclimatisme : en aménagement du territoire, se dit d'un aménagement durable qui maximise le potentiel climatique d'un lieu, en intégrant notamment des matériaux locaux, géosourcés et biosourcés dans sa conception.

Biosourcé : matériau issu de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale.

Car express (ou service express routier) : désigne un service public de transport par autocar, éventuellement complété par une ligne de covoiturage, mis en œuvre par l'autorité organisatrice de la mobilité compétente sur le ressort territorial qui englobe la ligne. Elle se caractérise par : un tracé direct privilégiant les voies rapides, idéalement réservées, avec peu d'arrêts et plusieurs connexions ; un intervalle de temps réduit entre deux cars, au maximum de 20 minutes en heure de pointe, des arrêts sécurisés et l'intermodalité.

Chaleur fatale : énergie thermique générée par un procédé industriel

Conseil de développement (Codev) : Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont est une instance de participation citoyenne composée d'habitants du territoire. Il est composé de citoyens issus de 4 modalités de composition :

- désignation par les élus des 4 EPCI du Grand Clermont
- désignation par des associations et institutions sollicitées par le Grand Clermont
- appel à volontaires

- tirage au sort sur listes électorales

Par ailleurs, 3 critères de diversité ont été pris en compte dans cette composition : l'âge, le genre et le territoire (l'EPCI).

Ses membres se réunissent une fois par mois et dialoguent, partagent leurs connaissances, leurs expériences, leurs avis, consultent des experts en vue de faire des propositions aux élus.

Ce Conseil citoyens existe depuis mai 2022 et a notamment été associé par les élus à la réflexion sur la révision du SCoT.

[Contrat de milieu / contrat de rivière](#) : Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre différents partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

[Espaces Naturels Agricoles et Forestiers \(ENAF\)](#) : au sens de la loi Climat et Résilience, « la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

[Eviter, Réduire, Compenser \(ERC\)](#) : Selon l'Office Français de la Biodiversité, la démarche ERC est un principe qui vise à prévenir autant que possible les risques d'incidences négatives de certains projets et documents de planification sur l'environnement (ou, dans certains cas, sur un enjeu thématique ou un espace particulier).

Cette séquence se met en œuvre en priorité à la source, autrement dit : avant la réalisation du projet ou la mise en œuvre du document de planification qui est la source de ces risques. Elle suppose :

- prioritairement, d'éviter les atteintes prévisibles à l'environnement ou à l'enjeu ou espace concerné (mesures d'évitement),
- à défaut de pouvoir éviter certaines de ces atteintes, d'en réduire la portée (mesures de réduction),
- et en dernier recours, de compenser les atteintes qui n'ont pu être ni évitées ni réduites (mesures de compensation).

[Géosourcé](#) : se dit d'un matériau dont la matière première est d'origine minérale (terre crue, pierre)

[Industrie culturelle et créative \(ICC\)](#) : Selon l'Agence Française de Développement : secteur d'activité ayant pour principal objet la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités dont le contenu est culturel, artistique et/ou patrimonial. Cela inclut par exemple le cinéma, les jeux vidéo, l'édition, la musique, la mode, la peinture, les sites historiques, etc.

Logistique : La logistique organise et réalise l'acheminement des produits jusqu'au consommateur. En amont, tout au long du processus de production, elle répond aux besoins d'approvisionnement ou de livraison des entreprises. À l'origine dédiées au transport de marchandises, les fonctions logistiques se retrouvent aussi dans l'industrie et les services. Par ailleurs, la logistique apparaît comme l'un des déterminants du développement du commerce en ligne.

Natura 2000 : les sites Natura 2000 appartiennent à un réseau créé par l'Europe afin de préserver la biodiversité. Chaque site est désigné pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La France compte 1756 sites couvrant près de 13% de la surface terrestre métropolitaine soit 7 millions d'hectares et 35,7% de la surface marine de sa zone économique exclusive (bande de mer située entre les eaux territoriales et internationales dans laquelle un Etat exerce ses droits souverains) soit 13 millions d'hectares (données 2017). La gestion de ses sites est effectuée à 44% par des collectivités territoriales et à 28 % par des associations.

Ripisylve : végétation en bord de cours d'eau

Solutions fondées sur la nature : La promotion des solutions fondées sur la nature est portée par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN). Pour l'UICN (2018), les solutions fondées sur la nature correspondent aux « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Territoire agricole, naturel, aménagé :

54 % du territoire du Grand Clermont est agricole, 30 % naturel et 16 % aménagé, avec une répartition marquée entre la Limagne (grandes cultures), les reliefs (prairies et forêts) et les pôles urbains.

Extrait du diagnostic du SCoT.

Ces données sont extraites du Mode d'Occupation des Sols de 2020. L'analyse d'images satellites ou d'orthophotographies aériennes permet de classer les espaces en différentes catégories : espaces agricoles (54% de la surface du Grand Clermont), espaces naturels (espaces boisés, naturels non boisés ou en eau, correspondant à 30% de la superficie du territoire) et les espaces urbanisés (espaces bâtis dont surfaces industrielles, commerciales, infrastructures mais aussi espaces récréatifs et lieux d'extractions de matériaux, chantiers et décharges) représentant en tout 16 % du territoire.

Unité de consommation : il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes.

Urbanisme préventif :

Urbanisme qui vise à prévenir l'exposition des populations face aux pollutions et nuisances (qualité de l'air, bruit, pesticides...). En anticipant de nouvelles situations, l'urbanisme préventif doit écarter les futurs problèmes, en cohérence avec la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC).

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) :

La Loi Climat et Résilience (août 2021) fixe l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. Pour se faire, les territoires doivent organiser leur développement pour, dans un premier temps, réduire la consommation de leur Espaces Naturels Agricoles et Forestiers puis, dans un second temps, réduire l'artificialisation des sols afin d'atteindre le ZAN.

Plus d'informations sur le ZAN sur la fiche dédiée « Loi ZAN » :

<https://www.legrandclermont.fr/scot/tous-les-documents-de-la-revision-du-scot/>

Sigles :

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

AOC/AOP : Appellation d'Origine Contrôlée et Appellation d'Origine Protégée

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CODEV : Conseil de Développement

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs (du SCoT)

EIE : Etat Initial de l'Environnement (du SCoT)

ENAF : Espace Naturel Agricole et Forestier

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

HMUC : étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat

HVE : Haute Valeur Environnementale

IGP : Indication Géographique Protégée

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORT : Opération de Revitalisation des Territoires

PA : Programme d'Actions (du SCoT)

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PAS : Projet d'Aménagement Stratégique (du SCoT)

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDM : Plan de Mobilité

PFAS : substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA plus connu sous le nom de PFAS)

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU/PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

RLP/RLP(i) : Règlement Local de Publicité (intercommunal)

PNR : Parc Naturel Régional

PTGE : Projet de Territoire pour le Gestion de l'Eau

PVD : Petites Villes de Demain

SAGE/SDAGE : Schéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SERM : Service Express Régional Métropolitain

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRC : Schéma Régional des Carrières

TVB : Trame Verte et Bleue

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (en français)

UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZEN : Zéro Emission Nette

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique